A Paris le 21 Février 2014.

L'INSECURITE POUR L'ENSEMBLE DES SALARIES

Les organisations syndicales alertent les salariés sur les risques de licenciement au moindre écart aux règles de sécurités.

A ce sujet, la direction de Mareuil/Ay, décide de sanctionner un salarié délégué syndical pour utilisation d'une machine qui nécessite une habilitation. Alors que ces mêmes listes d'habilitation ne sont pas à jours.
Cela est de la responsabilité des directions de verrouiller ces machines.

Pour permettre un démarrage de sa machine de production, le salarié décide d'utiliser une scie à ruban pour faire sa pièce nécessaire, dont le stock est à zéro. Le salarié est dénoncé au prés du responsable de production, qui en informe immédiatement la responsables des ressources humaines, qui à son tour, ordonne sur le champ de mettre une mise à pied à titre conservatoire jusqu'au 4 mars 2014.
Ceci est une première dans nos usines, cela peut entrainer un licenciement du salarié pour faute grave ou lourde. Avec toutes les conséquences que cela entraine (pas d'indemnités de licenciement)

Les organisations syndicales ne peuvent accepter un tel comportement de la direction de Mareuil, car c'est laisser la porte ouverte à tout abus.
Après concertation, nous avons décidés de mettre tout en œuvre pour défendre notre collègue et surtout de stopper toutes manœuvres d'intimidation sur l'ensemble des salariés d'Amcor Flexibles Capsules.

Les organisations syndicales déplorent une telle attitude sur la sécurité à deux vitesses, puisque dans certaines situations, l'encadrement des sites n'hésite pas à contourner les règles de sécurités, et à faire prendre des risques à leurs salariés (Seront-ils sanctionnés ?).

Nous remarquons que diverses situations similaires ont eu lieux sur les trois sites, (St Seurin, Chalon, Mareuil) ces dernières années, qui n'ont entrainés aucunes sanctions.

Pourquoi vous décider de mettre un tel avertissement sur un salarié délégué syndical FO, en attente d'une décision prud'homale de Reims contre la direction de MAREUIL

Les organisations syndicales appellent l'ensemble des salariés d'Amcor Flexibles Capsules de ne plus utiliser de machine sans habilitation pour n'importe quelle raison que ce soit, même sur une demande de l'encadrement, et d'en informer immédiatement vos délégués de chaque site.